

Metz, le 10 mai 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Astride ERMAN  
Tél : 03 87 34 33 27  
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Monsieur le Maire  
rue Robert Schuman  
57050 METZ

**OBJET** : Commune de Longeville-lès-Metz - Aménagement d'une zone de baignade sur le plan d'eau de la ville de Metz

**RÉF.** : Dossier N° GUN – 2023 - 0021

**P.J.** : - un récépissé de déclaration  
- le courrier d'accompagnement  
- un dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Aménagement d'une zone de baignade sur le plan d'eau de la ville de Metz  
Commune de LONGEVILLE-LES-METZ**

Ce dossier a été déposé par : BEPG

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n° GUN-2023-0021 en date du 10 mai 2023 accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

À l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

  
Céline DELLINGER